



Licenciement sans cause réelles et sérieuse

Par **Ilolay**, le **15/10/2011** à **10:51**

Bonjour,

Un établissement d'hotellerie m'accuse d'avoir dérobé des objets, sans en avoir la preuve. L'hotel montre des vidéos des couloirs où l'on me voit marcher avec des sacs (mes valises).

Mon employeur, qui a payé l'hôtel d'affaire, veut me licencier pour perte de confiance (et pas pour faute grave). Ils n'ont pas respecté les procédures d'entretien préalable, me convoquant par sms pour un entretien 30 min après.

Lors de l'entretien, mon patron m'informe du possible licenciement pour perte de confiance et me traite comme une coupable sans considérer une possible innocence de ma part. Il me dit qu'il a pas besoin de preuve pour avoir perdu confiance en moi, et que même s'il avérait que je soit innocente, il "me faudrait remonter une grosse pente pour regagner la confiance perdue".

S'il me licencie ainsi, comme il l'annonce, la semaine prochaine, à quelles indemnités ai-je droit? J'ai moins d'un an d'ancienneté (10 mois) dans une entreprise de plus de 100 employés. J'ai 37 ans.

Ai je droit aux six mois de licenciement sans cause réelle et sérieuse?
ai je droit aux indemnités légales de licenciement, et si oui, à combien s'élèvent ils?

Merci